



COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2020

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2020

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 11
Annexes : États des résultats par programme	12 - 20

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23 au 30 juin 2020, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilité de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB  
27 août 2020



**Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés**

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	\$ 7,766,483	\$ 6,818,600
Autres contributions et subventions	31,325	-
Autres revenus (Note 9)	16,981	20,329
Amortissement des apports reportés (Note 7)	16,666	14,466
Intérêts	12,118	15,197
Programme de contestation judiciaire du Canada	-	42,961
	<u>7,843,573</u>	<u>6,911,553</u>
<b>CHARGES</b>		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	6,137,181	5,692,226
Matériaux et équipements	259,048	85,727
Salaires et charges sociales	232,232	237,603
Services publics	125,576	101,109
Contractuels (Note 10)	79,535	76,092
Ressources pédagogiques	67,029	62,354
Appui à la communauté	65,228	55,523
Loyer et location de bureau (Note 8)	65,185	62,340
Honoraires professionnels	41,171	28,231
Frais de formation	34,024	20,603
Entretien et réparations	31,865	32,610
Colloques et conférences	26,157	-
Assurances	23,421	14,419
Amortissement des immobilisations corporelles	20,769	17,806
Frais d'activités	20,151	113,777
Télécommunications	15,638	19,837
Publicité et promotion	13,809	9,604
Achats salon du livre	13,565	11,674
Déplacements et représentation	13,096	25,518
Fournitures et frais de bureau	13,011	14,644
Cotisations et abonnements	12,052	11,346
Déplacements - Écoles	11,147	18,614
Bibliothèques	11,038	7,640
Bourses et prix	10,100	6,000
Repas	7,613	9,254
Location d'équipements	2,001	634
Frais bancaires	1,275	793
Innovation	-	3,473
	<u>7,352,917</u>	<u>6,739,451</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>\$ <u>490,656</u></b>	<b>\$ <u>172,102</u></b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

2.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23  
 ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
 Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020

ACTIF NET	Investi en immobilisations	Grevé d'affectation	Non-grevé d'affectation	Total 2020	Total 2019
Solde au début de l'exercice	\$ 9,948		\$ 575,683	\$ 585,631	\$ 413,529
Excédent des produits sur les charges	(4,103)		494,759	490,656	172,102
Investi en immobilisations corporelles	26,216		(26,216)	-	-
Affectations d'origine interne (Note 12)	-	315,000	(315,000)	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>\$ 32,061</b>	<b>\$ 315,000</b>	<b>\$ 729,226</b>	<b>\$ 1,076,287</b>	<b>\$ 585,631</b>

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**30 juin 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	\$ 1,071,413	\$ 2,235,048
Comptes à recevoir (Note 3)	2,000	17,024
TPS à recevoir	27,556	24,086
Frais payés d'avance	<u>30,035</u>	<u>21,189</u>
<b>TOTAL ACTIF À COURT TERME</b>	<b>1,131,004</b>	<b>2,297,347</b>
FONDS D'ÉCOLES (Note 11)	16,223	7,805
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	<u>110,422</u>	<u>77,609</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>\$ <u>1,257,649</u></b>	<b>\$ <u>2,382,761</u></b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 75,231	\$ 65,277
Remboursements de salaires à payer - MÉY (Note 10)	-	1,645,014
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 6)	<u>11,547</u>	<u>11,374</u>
<b>TOTAL DU PASSIF À COURT TERME</b>	<b>86,778</b>	<b>1,721,665</b>
FONDS D'ÉCOLES (Note 11)	16,223	7,805
APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS (Note 7)	<u>78,361</u>	<u>67,660</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b><u>181,362</u></b>	<b><u>1,797,130</u></b>
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net investi en immobilisations corporelles	32,061	9,948
Actif net grevé d'affectation (Note 12)	315,000	-
Actif net non-grevé d'affectations	<u>729,226</u>	<u>575,683</u>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b><u>1,076,287</u></b>	<b><u>585,631</u></b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET</b>	<b>\$ <u>1,257,649</u></b>	<b>\$ <u>2,382,761</u></b>

Approuvé par les commissaires:

\_\_\_\_\_, Commissaire \_\_\_\_\_, Commissaire

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Subventions reçus du gouvernement du Yukon	4,174,683	6,831,768
Charges payées aux fournisseurs	(989,181)	(767,702)
Autres subventions reçus	31,325	42,961
Intérêts reçus	12,117	15,197
Salaires et charges sociales versés aux employés	(232,059)	(239,018)
Autres montants reçus	34,005	19,372
Produits provenant de la TPS	24,086	1,308
Remboursements de salaires au MÉY	<u>(4,192,395)</u>	<u>(5,655,514)</u>
	<u>(1,137,419)</u>	<u>248,372</u>
 <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Apports reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles	<u>27,367</u>	<u>-</u>
 <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Achats d'immobilisations corporelles	(53,583)	-
Remboursements d'avances aux employés	<u>-</u>	<u>2,500</u>
	<u>(53,583)</u>	<u>2,500</u>
 (Diminution) Augmentation nette de l'encaisse	(1,163,635)	250,872
 Encaisse au début de l'exercice	<u>2,235,048</u>	<u>1,984,176</u>
 <b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>\$ <u>1,071,413</u></b>	<b>\$ <u>2,235,048</u></b>

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2020**

**1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

La Commission Scolaire Francophone du Yukon est constituée en vertu de la *Loi sur l'éducation du Yukon* et n'est pas imposable. La Commission scolaire est responsable de la gestion, de l'administration et du contrôle des écoles de Français langue première au Yukon.

La principale source de revenu de la Commission scolaire provient du ministère de l'Éducation du Yukon (MÉY). Sa capacité à maintenir ses activités dépend du maintien de ce financement.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Commission scolaire ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200 et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

**Comptabilisation des produits**

- a) La Commission scolaire a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les autres revenus sont comptabilisés à titre de produits au moment où ils sont perçus ou au moment où les produits sont vendus.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Utilisation d'estimations**

- b) Dans la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations, l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

- c) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires auprès d'institutions financières et les montants en espèces.

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2020**

**Instruments financiers**

- d) Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions avec lien de dépendance qui sont comptabilisées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Tous les actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les subventions à recevoir et les fonds d'écoles.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer, salaires et cotisations à payer et les fonds d'écoles.

La valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

**Dépréciation**

- e) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**Immobilisations corporelles**

- f) Les immobilisations corporelles d'un montant supérieur à 5 000 \$ sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Autobus	15 ans	Amortissement linéaire
Ordinateurs	4 ans	Amortissement linéaire
Équipements - CSSC Mercier	20%	Amortissement dégressif
Entrepôt	25 ans	Amortissement linéaire
Équipements - CSFY	20%	Amortissement dégressif
Améliorations locatives	3 ans	Amortissement linéaire
Parc	15 ans	Amortissement linéaire
Équipements - ÉÉT	5 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Commission scolaire, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

**Apports reçus sous forme de biens et services**

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider la Commission scolaire à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériaux sont évalués à leur juste valeur.

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2020**

**Ventilation des charges**

- h) Les charges reliées spécifiquement à un programme sont comptabilisées directement dans ce programme. Les charges communes sont comptabilisées aux opérations CSFY et ensuite attribuées aux autres programmes selon les conventions suivantes :

Les salaires sont alloués selon le temps encouru par l'employé dans le programme qui est budgété. Les amortissements sont attribués au fonctionnement général, à moins qu'un programme ait financé l'acquisition d'une immobilisation, dans quel cas l'amortissement est alloué à ce programme.

Tous les autres frais généraux et administratifs sont alloués aux projets selon les montants attribués dans le budget.

**3. COMPTES À RECEVOIR**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Compte à recevoir de l'École Émilie-Tremblay	\$ -	\$ 16,934
Comptes clients	-	90
Subventions à recevoir - Gouvernement du Québec	<u>2,000</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 2,000</u>	<u>\$ 17,024</u>

**4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2020</u>	<u>2019</u>
Autobus	\$ 115,697	\$ 84,843	\$ 30,854	\$ 38,567
Ordinateurs	1,568	1,272	296	370
Équipements - CSSC Mercier	21,808	-	21,808	-
Entrepôt	12,824	3,579	9,245	9,759
Équipements - CSFY	24,274	18,235	6,039	7,548
Améliorations locatives	13,176	13,176	-	-
Parc	67,840	54,276	13,564	18,087
Équipements - ÉÉT	<u>100,519</u>	<u>71,903</u>	<u>28,616</u>	<u>3,278</u>
	<u>\$ 357,706</u>	<u>\$ 247,284</u>	<u>\$ 110,422</u>	<u>\$ 77,609</u>

**5. CRÉDIT AUTORISÉ**

La Commission scolaire possède quatre cartes de crédit ayant une limite de crédit autorisé de 10 000 \$ chacune. Les cartes de crédit portent intérêt au taux de 19,99 %.

**6. REMISES GOUVERNEMENTALES**

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 9 093 \$ (2019 – 4 963 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2020**

**7. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports du ministère de l'Éducation du Yukon affectés à l'acquisition d'immobilisations. Les variations dans le solde des apports affectés se présentent comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début	\$ 67,660	\$ 82,126
Apports reçus au cours de l'exercice	27,367	-
Montants amortis au revenu	<u>(16,666)</u>	<u>(14,466)</u>
Solde à la fin	<u>\$ 78,361</u>	<u>\$ 67,660</u>

**8. ENGAGEMENTS**

La Commission scolaire est locataire d'espaces de bureau en vertu d'un bail venant à échéance le 31 mars 2022. Les paiements de loyers minimums jusqu'à l'échéance du bail sont les suivants :

2021	\$ 57,690
2022	<u>43,268</u>
	<u>\$ 100,958</u>

Subséquentement à la fin de l'exercice, la Commission scolaire s'est engagée à versé une contribution total de 240,000 \$ à la communauté Franco-Yukonaise dans le cadre du projet « Mission francisation, enfance et famille » jusqu'au 30 juin 2024. Les contributions annuelles à verser jusqu'à l'échéance de l'entente sont les suivantes :

2021	\$ 60,000
2022	60,000
2023	60,000
2024	<u>60,000</u>
	<u>\$ 240,000</u>

**9. AUTRES REVENUS**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Ventes	\$ 14,471	\$ 12,249
Autres revenus	200	5,950
Frais d'assurances portables	<u>2,310</u>	<u>2,300</u>
	<u>\$ 16,981</u>	<u>\$ 20,499</u>

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2020**

**10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Le ministère de l'Éducation du Yukon a octroyé à la Commission scolaire 7 766 483 \$ (2019 - 6 818 600 \$). De ce montant le ministère de l'Éducation du Yukon a transféré directement à la Commission scolaire un montant de 4 176 683 \$ (2019 - 6 818 600 \$). Pour les premier six mois de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, le ministère de l'Éducation du Yukon a facturé les salaires administratifs et pédagogiques fournis par ses employés à la Commission scolaire. Il a eu un remboursement salarial de 2 547 381 \$ (2019 - 5 692 226). La montant payable à la fin de l'année est Nil (2019 - 1 645 014 \$).

Au cours de l'exercice, la Commission scolaire a versé des honoraires à des commissaires pour un montant de 5 400 \$ (2019 - 8 233 \$). Ces montants sont comptabilisés dans le compte « contractuels » aux résultats.

Les locaux occupés par les écoles administrées par la Commission scolaire francophone du Yukon no 23 sont la propriété du Gouvernement du Yukon. Aucun loyer n'est facturé à la Commission scolaire mais cette dernière doit payer les frais pour les services publics, sauf propane et la conciergerie des écoles.

Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

**11. FONDS D'ÉCOLES**

Les fonds de l'École Émilie-Tremblay et du CSSC Mercier, qui sont gérés par l'administration des écoles, sont reflétés à l'actif et au passif de l'état de la situation financière de ces états financiers. Un sommaire des activités de ces fonds est inclus dans les notes afférentes aux états financiers à titre d'information.

	<u>Émilie-Tremblay</u>	<u>CSSC Mercier</u>	<u>Total</u>
Solde au 30 juin 2019	\$ <u>7,805</u>	\$ <u>-</u>	\$ <u>7,805</u>
<u>Rentrées de fonds</u>			
Frais d'activités	22,528	2,951	25,479
Dons et collectes de fonds	4,775	17,799	22,574
Contributions d'autres organismes	1,075	-	1,075
Ventes de livres, repas et autres	<u>313</u>	<u>-</u>	<u>313</u>
	<u>28,691</u>	<u>20,750</u>	<u>49,441</u>
<u>Sorties de fonds</u>			
Équipement	7,038	-	7,038
Matériel scolaire	6,265	-	6,265
Activités scolaires	5,995	4,844	10,839
Frais généraux	4,410	304	4,714
Dons	2,275	1,267	3,542
Frais bancaires et autres	690	(190)	500
Cadeaux	350	-	350
Repas	93	1,720	1,813
Frais collectes de fonds	<u>-</u>	<u>5,962</u>	<u>5,962</u>
	<u>27,116</u>	<u>13,907</u>	<u>41,023</u>
Solde au 30 juin 2020	\$ <u>9,380</u>	\$ <u>6,843</u>	\$ <u>16,223</u>

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2020**

**12. AFFECTATIONS INTERNES**

En 2020, les commissaires ont résolu d'affecter un montant de 262 200 \$ à l'acquisition de nouvelles immobilisations et 52 800 \$ à l'amélioration de la programmation des écoles. La Commission scolaire ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable des commissaires.

**13. RISQUES FINANCIERS**

La Commission scolaire est exposée à plusieurs risques par la voie de ses instruments financiers. Ci-dessous se trouve les risques auxquels la Commission scolaire est exposée:

**Risque de crédit :**

La Commission scolaire est principalement exposée au risque de crédit relativement à ses subventions à recevoir.

**Risque de liquidité :**

La Commission scolaire est exposée au risque de liquidité lié à sa capacité de respecter ses obligations au titre des passifs financiers, laquelle dépend des rentrées provenant des sources extérieures, en particulier du Ministère de l'Éducation du Yukon. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en relation avec ses comptes fournisseurs et charges à payer, salaires et cotisations sociales à payer et au fonds d'écoles.

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**

**Annexe I - Opérations CSFY**

**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020**

	2020	2019
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	641,700	609,803
Intérêts	12,118	15,197
Programme de contestation judiciaire du Canada	-	42,961
	<u>653,818</u>	<u>667,961</u>
 <b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	247,689	155,667
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	100,415	191,045
Loyer et location de bureau (Note 8)	64,980	62,340
Appui à la communauté	64,603	55,323
Honoraires professionnels	41,171	28,231
Contractuels (Note 9)	34,722	26,659
Assurances	23,260	14,041
Déplacements et représentation	12,580	14,568
Cotisations et abonnements	12,052	11,346
Bourses et prix	10,100	6,000
Télécommunications	9,146	10,729
Fournitures et frais de bureau	8,737	10,410
Frais de formation	5,255	3,009
Repas	4,938	6,450
Matériaux et équipements	2,354	2,632
Frais d'activités	1,347	1,250
Frais bancaires	1,275	793
Entretien et réparations	112	-
	<u>644,733</u>	<u>600,493</u>
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	9,084	67,468
 Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus: Actif immobilisé	-	-
Amortissement des apports reportés (Note 7)	1,447	1,809
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	-	-
Amortissement d'immobilisations	1,588	1,986
	<u>8,943</u>	<u>67,291</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>8,943</u></u>	<u><u>67,291</u></u>

*Cette annexe présente les opérations financières nécessaires au fonctionnement administratif de la CSFY.*

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**

**Annexe 2 - Promo-rétention**

**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020**

	2020	2019
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	316,834	247,802
Autres contributions et subventions	31,325	-
Autres revenus (Note 9)	14,671	12,499
	<u>362,830</u>	<u>260,301</u>
<b>CHARGES</b>		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	219,339	211,759
Colloques et conférences	26,157	-
Contractuels	15,674	14,438
Publicité et promotion	13,809	5,941
Achats salon du livre	13,565	11,674
Télécommunications	963	-
Appui à la communauté	625	200
Frais d'activités	460	1,695
Fournitures et frais de bureau	265	5,320
Loyer et location de bureau (Note 8)	206	-
Ressources pédagogiques	185	336
Déplacements et représentation	78	168
Repas	-	817
	<u>291,325</u>	<u>252,348</u>
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	71,505	7,953
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus: Actif immobilisé	-	-
Amortissement des apports reportés (Note 7)	7,959	7,959
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	-	-
Amortissement d'immobilisations	8,226	8,226
	<u>8,226</u>	<u>8,226</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>71,238</u></u>	<u><u>7,686</u></u>

*Cette annexe présente les opérations financières nécessaires au recrutement, à l'intégration et à la rétention des élèves, incluant les services en petite enfance et aux familles multilingues ainsi que la communication et la promotion de nos écoles et de nos services.*

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**

**Annexe 3 - Services pédagogiques  
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020**

	2020	2019
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	<u>328,447</u>	<u>294,904</u>
<b>CHARGES</b>		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	259,747	239,404
Ressources pédagogiques	54,227	40,584
Repas	1,942	-
Fournitures et frais de bureau	1,860	1,244
Déplacements et représentation	438	1,414
	<u>318,215</u>	<u>282,646</u>
 Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	 10,232	 12,258
 Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus: Actif immobilisé	-	-
Amortissement des apports reportés (Note 7)	-	-
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	-	-
Amortissement d'immobilisations	-	-
	<u>10,232</u>	<u>12,258</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	 <u><u>10,232</u></u>	 <u><u>12,258</u></u>

*Cette annexe présente les opérations nécessaires aux services pédagogiques incluant les ressources humaines et matérielles.*

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**Annexe 4 - Intégration culturelle**  
**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020**

	2020	2019
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	89,291	76,200
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	55,013	52,841
Matériaux et équipements	9,591	6,598
Contractuels	5,276	4,703
Frais d'activités	2,147	7,590
Location d'équipements	2,001	634
Fournitures et frais de bureau	306	530
Déplacements - Écoles	95	648
Repas	-	204
	74,430	73,748
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	14,861	2,452
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus: Actif immobilisé	9,591	-
Amortissement des apports reportés (Note 7)	959	-
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	9,591	-
Amortissement d'immobilisations	959	-
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>14,861</b>	<b>2,452</b>

*Cette annexe présente les opérations financières nécessaires à l'enrichissement culturel du milieu scolaire, par des initiatives scolaires et parascolaires favorisant le rapprochement entre l'école et la communauté.*

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**

**Annexe 5 - Programmation**

**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020**

	2020	2019
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	1,904,857	1,589,132
Autres revenus (Note 9)	2,310	2,130
	<u>1,907,167</u>	<u>1,591,262</u>
 <b>CHARGES</b>		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	1,538,757	1,468,814
Matériaux et équipements	231,116	19,533
Salaires et charges sociales	24,465	29,095
Frais de formation	22,536	13,737
Contractuels	21,962	24,009
Frais d'activités	-	6,027
	<u>1,838,836</u>	<u>1,561,215</u>
 Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	68,331	30,047
 Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus: Actifs immobilisés	13,500	-
Amortissement des apports reportés (Note 7)	1,350	-
 Moins: Contribution pour achat d'immobilisations	13,500	-
Amortissement d'immobilisations	1,350	-
	<u>68,331</u>	<u>30,047</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>68,331</u></u>	<u><u>30,047</u></u>

*Cette annexe présente les opérations financières nécessaires à l'enrichissement de la programmation par le développement professionnel, la technologie et offrir du soutien aux apprenants.*

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**Annexe 6 - Tutorat**  
**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020**

	2020	2019
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	1,700	1,700
<b>CHARGES</b>		
Contractuels	-	275
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	1,700	1,425
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus: Actifs immobilisés	-	-
Amortissement des apports reportés (Note 7)	-	-
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	-	-
Amortissement d'immobilisations	-	-
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>1,700</b>	<b>1,425</b>

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**

**Annexe 7 - École Émilie Tremblay**

**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020**

	2020	2019
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	2,449,208	2,264,624
Autres revenus	-	-
	<u>2,449,208</u>	<u>2,264,624</u>
<b>CHARGES</b>		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	2,410,213	2,180,136
Déplacements - Écoles	8,814	14,868
Frais d'activités	4,109	8,949
Matériaux et équipements	3,254	13,778
Contractuels	1,600	3,000
Télécommunications	380	-
Frais de bureau	107	1,578
	<u>2,428,478</u>	<u>2,222,309</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	20,730	42,316
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus: Actifs immobilisés	-	-
Amortissement des apports reportés (Note 7)	-	-
Moins: Contribution pour achat d'immobilisations	-	-
Amortissement d'immobilisations	-	-
	<u>20,730</u>	<u>42,316</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>20,730</u></u>	<u><u>42,316</u></u>

*Cette annexe présente les opérations financières nécessaires à la programmation de l'École Émilie Tremblay.*

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**Annexe 8 - Académie Parhémie**  
**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020**

	2020	2019
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	1,394,770	1,203,894
Autres revenus	-	5,700
	1,394,770	1,209,594
<b>CHARGES</b>		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	1,131,605	1,041,478
Matériaux et équipements	21,808	4,217
Ressources pédagogiques	12,616	21,434
Frais d'activités	12,088	94,844
Frais de formation	6,234	3,857
Déplacements et représentation	2,238	11,877
Contractuels	300	500
Assurances	161	378
Déplacements - Écoles	-	3,019
	1,187,050	1,181,603
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	207,720	27,991
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus: Actifs immobilisés	21,808	-
Amortissement des apports reportés (Note 7)	4,523	4,523
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	-	-
Amortissement d'immobilisations	4,523	4,523
	-	-
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>229,528</b>	<b>27,991</b>

*Cette annexe présente les opérations financières nécessaires à la programmation de l'Académie Parhémie, incluant les sorties scolaires, les voyages et les camps.*

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**

**Annexe 9 - Opérations des écoles**

**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020**

	2020	2019
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	667,043	530,541
Autres revenus	-	-
	<u>667,043</u>	<u>530,541</u>
<b>CHARGES</b>		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	382,169	359,590
Services publics	125,574	101,110
Matériaux et équipements	44,508	43,856
Frais de réparations et d'entretien	31,753	21,697
Bibliothèque	11,038	7,640
Télécommunications	5,150	7,780
Fournitures et frais de bureau	1,736	-
Repas	733	1,784
Innovation	-	3,473
Déplacements - Écoles	-	80
	<u>602,662</u>	<u>547,010</u>
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	64,381	(16,469)
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Gain (perte) sur la cessation d'immobilisations	-	-
Plus: Actifs immobilisés	8,684	-
Amortissement des apports reportés (Note 7)	428	175
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	4,276	-
Amortissement d'immobilisations	4,123	3,072
	<u>65,094</u>	<u>(19,365)</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>65,094</b>	<b>(19,365)</b>

*Cette annexe présente les opérations financières nécessaires au fonctionnement opérationnel des écoles, incluant les fournitures, le matériel d'art, les bibliothèques, etc.*